

ISSN 0870-4147

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA

INSTITUTO DE HISTÓRIA ECONÓMICA E SOCIAL

Revista Portuguesa de História

TOMO XXIII

ACTAS DO COLÓQUIO
«A REVOLUÇÃO FRANCESA E A PENÍNSULA IBÉRICA»



COIMBRA/1987

RÉVOLUTION FRANÇAISE ET TRADITION NATIONALE: LE CAS PORTUGAIS

A l'occasion du second centenaire de la Révolution française, il n'est pas sans intérêt, dans l'optique même du sujet, de considérer les réactions qui se manifestèrent au Portugal lors de la célébration du premier.

Le parti républicain était déjà influent à cette époque et l'on ne s'étonnera pas des sentiments qu'il a exprimés. Il protesta énergiquement contre la non-participation du Portugal à l'exposition de Paris, récusant le motif financier allégué, pourtant très sérieux. Une simple référence, tirée d'un article de Latino Coelho (*O Século*, 3 juin 88), publié lors des polémiques, européennes d'ailleurs, sur les cérémonies, éclairera son attitude: la France est «la grande nation initiatrice des libertés modernes»; elle est «le grand et prestigieux laboratoire où se prépare la démocratie; ... ses armées, en parcourant l'Europe entière, défrichaient avec des baïonnettes le sol ingrat et stérile des monarchies décapitées et laissaient après elles, dans leur retraite, comme une trace lumineuse, les principes immortels de la Révolution féconde». En vérité, les républicains portugais acceptaient volontiers l'idée de la Révolution que proposaient les républicains français.

Plus surprenant, par contre, est le comportement de certains monarchistes, de préférence liés au parti progressiste. En 1881, un journal monarchiste (cité par la ministre de France), qualifiait la France de nation prédestinée pour affermir un jour le gouvernement du peuple par le peuple et souhaitait un rapprochement avec elle, sans risque, pensait-il, pour la royauté au Portugal. Lors des cérémonies de mai 1889, la presse officielle resta discrète, mais des journaux indépendants furent plutôt enthousiastes. La *Gazeta de Portugal* regrette que le gouvernement

portugais ait suivi ceux qui ont oublié que cette date est chère à tous les peuples libres et à tous les esprits libéraux. *O Dia* (dont le directeur, Antonio Enes, sera ministre en 1890), n.º du 7 mai, est celui qui exalte le plus clairement le rôle, décisif à son avis, de la Révolution française. Pour lui, elle est universelle. «Nous autres, Portugais, nous lui devons pour le moins l'impulsion intellectuelle de notre émancipation politique. Les Cortès de 1820 ont imité... l'assemblée de 89». Les libéraux de 1833, Mousinho da Silveira en tête, s'inspirent de la déclaration des droits de l'homme et de la nuit du 4 août qui avait aboli la féodalité. «Les souvenirs du I^{er} Empire, l'affront du Second, ne nous empêcheront pas de voir en la France la mère de tous les libéraux» (n.º du 5 mai).

Il faut bien dire qu'une telle conviction va à l'encontre d'une opinion largement répandue, qui voit dans le libéralisme portugais tout autre chose qu'une conséquence, un écho, du choc de la Révolution française. En 1935, Damião Peres (qui s'inspire de Paulo Merêa) évoquait, à propos de ses origines, des théories politiques conformes à la tradition nationale. En 1927, Luis de Magalhães a publié un livre pour combattre l'idée des influences étrangères. Son titre est éclairant: *Tradicionalismo e constitucionalismo: estudos de história e política nacional*. L'idée a été maintes fois exprimée en plein 19^e siècle. Casal Ribeiro, en 1852, parlait à la chambre des droits reconnus aux Cortès «par notre ancienne constitution». Mais la démonstration la plus éclatante de la théorie est sans doute celle de Luz Soriano, dans le *Discurso preliminar* qui ouvre sa grande histoire de la guerre civile (le t. i est de 1866), et qui reprend d'ailleurs un ouvrage antérieur. Il remontait très loin, évoquant à plusieurs reprises la monarchie d'Alphonse Henri et de Jean I^{er}. On reconnaît là l'utilisation d'un faux célèbre: les décisions des Cortès de Lamego.

Le plus important n'est cependant pas dans les interprétations qui sont postérieures au début du libéralisme. Il est dans le fait que les révolutionnaires de 1820 se sont présentés avant tout comme des restaurateurs. Un des meilleurs textes est de Garrett. Il écrit en 1821 dans *O Dia 24 de Agosto*: «A nação portuguesa estava altamente ofendida pelo desprezo e inobservancia da sua antiquíssima constituição». Les illustrations de cette idée sont fort nombreuses. Par exemple, l'article du n.º 4 de *Y Astro da Lusitania* qui s'intitule: «Constituição antiga da monarchia portuguesa».

La meilleure est finalement celle que Ton trouve dans le «Manifesto da nação portuguesa aos soberanos e povos da Europa», que les dirigeants de la Révolution publient le 15 décembre 1820. Pour rassurer l'opinion étrangère, on lui explique qu'il s'agit simplement «de restituer d'anciennes et *saudaveis instituições*, corrigées selon les lumières du siècle». La charte française de 1814 emploie un langage analogue. L'établissement d'une constitution n'est donc pas une entreprise qui se fonderait «sur les faux principes d'un philosophisme absurde et désorganisateur de la société». On peut invoquer aussi, nous n'insistons pas, le Préambule de la Constitution de 1822. La sincérité totale de la théorie est peut-être douteuse. Mais comment la rejeter entièrement? Le simple fait qu'elle existe et qu'on lui donne tant d'importance est déjà caractéristique.

Ainsi se trouve nettement défini le problème des deux sources qu'annonce notre titre. Le destin du libéralisme portugais au 19^e siècle suggère que leur opposition est sérieuse. Il n'est pas mauvais par conséquent de chercher à découvrir les origines et les débuts d'un contraste qui marquera profondément l'histoire du pays, depuis la lutte des chartistes et des septembristes jusqu'à celle des républicains contre la monarchie.

* * *

Des deux directions qu'il nous faut suivre, la première qui s'impose est celle du constitutionalisme historique (nous continuons à préférer ces mots à ceux de traditionalisme libéral). Inutile de s'appesantir sur son point de départ. Il suffit de rappeler l'époque de la Restauration, l'avènement de la dynastie de Bragance, les réunions des Cortès, la «Justa Aclamação» de Velasco. Le Portugal participe alors à un mouvement européen. Mais, au Portugal comme en Europe, la crise se termine par le succès de l'absolutisme. Les Cortès ne sont plus convoquées après 1697, ce qui ne fut pas le cas en Espagne. Et la période de Pombal paraît l'antithèse de celle de Jean IV. La question qui se pose est donc celle d'une réapparition. Quels sont, si l'on veut, les antécédents les plus proches de la théorie de 1820.

Nous pensons maintenant qu'ils sont moins négligeables que nous ne l'avons cru jadis. Certes, la différence avec l'Espagne

est forte. Mais les faits existent. Ils sont tous, cela n'est pas indifférent, postérieurs au gouvernement de Pombal. L'atmosphère intellectuelle avait sans doute changé. Damião Peres n'écrit-il pas que l'héritier du trône, mort en 1788, était sensible à la philosophie politique du siècle ?

C'est d'ailleurs D. Peres qui donne le premier signe dont nous ayons connaissance. Lorsque en 1781, le fils du duc d'Aveiro, condamné sous Pombal, demanda la réhabilitation de sa famille, son avocat rédigea un mémoire qui lui valut d'être arrêté et exilé au Brésil. Il avait écrit, dit D. Peres, que le pouvoir réside à l'origine dans le peuple, qui le transmet au Roi. Nous regrettons de ne pas avoir d'autres informations sur ce texte.

Beaucoup mieux connues sont les deux grandes affaires qui mettent en cause ce qu'on peut appeler le protolibéralisme. Elles donnent d'ailleurs lieu à de sérieuses discussions, car leur interprétation n'est pas évidente.

La première est celle du Novo Código. Il s'agit de la polémique qui opposa deux grands juristes de Coimbra à propos de la réforme du Code portugais. Elle est connue depuis longtemps et de grands spécialistes, par exemple Cabrai de Moneada, Paulo Merêa, en ont parlé. Leur point de vue, repris plus récemment par Franz Paul Langhans, est que Melo Freire défendait l'absolutisme alors que Ribeiro dos Santos défendait les anciens droits et privilèges du peuple. On peut à cet égard apporter pas mal de citations. Le faire ici n'en vaut pas la peine. Nous voudrions simplement attirer l'attention sur le commentaire qu'a fait D. Peres du point de vue de Ribeiro dos Santos. Il «défendait les idées libérales, tout en se plaçant sur un plan différent de celui des doctrines que la Révolution française devait faire triompher». Il associait les vieux principes de la tradition nationale à ceux de la Constitution anglaise.

C'est cette conception protolibérale de Ribeiro dos Santos qu'a récemment contestée un historien des idées, issu de Coimbra comme il se doit, Esteves Pereira. Nous devons d'ailleurs reconnaître que son point de vue est partagé par d'autres spécialistes comme Silva Pereira et Silva Dias. Nous ne voyons guère que Luis de Oliveira Ramos pour être d'un avis contraire. Nous restons cependant convaincus qu'il s'agit de «protolibéralisme». C'est que, dans l'analyse qui est présentée de Ribeiro dos Santos, rien

ne vient s'opposer aux opinions qu'on lui prête. Esteves Pereira ne dit-il pas que sa pensée cherche à «délimiter de manière précise la sphère volontariste du pouvoir du prince de celle des devoirs et des droits qui appartiennent primitivement à la Nation». Ce n'est tout de même pas sans motif que Melo Freire l'a traité de monarchomaque et républicain. Il exagérait évidemment et l'accusation a été rejetée. En réalité, c'est du moins notre avis, la critique d'Esteves Pereira repose non pas sur la formulation de la pensée de Ribeiro dos Santos, mais sur l'interprétation historique qu'il faut en donner. Pour lui, il s'agit d'une tentative de revanche sur le Pombalisme. Les classes qui avaient été victimes de l'absolutisme de Pombal voulaient recouvrer le pouvoir perdu. Le programme de Ribeiro dos Santos vise à «une intégration constitutionnelle de la noblesse, du clergé et des couches dominantes de la haute bourgeoisie pombaline et mariale qu'il fallait leur associer». Pour tout dire, ce n'est pas l'avenir qu'il annonce, mais le retour au passé qu'il prêche.

En vérité, le problème qui est ainsi posé dépasse le Portugal et Esteves Pereira l'a bien vu. C'est celui du libéralisme aristocratique au 18^e siècle. A le suivre, on en viendrait à affirmer que Montesquieu n'a rien à voir avec la poussée future du libéralisme. Ou encore que la révolution aristocratique en France à la veille de 1789 n'a joué aucun rôle dans les événements. Le libéralisme, comme la démocratie, sont des formes politiques. Leur contenu social, les vrais motifs de leurs partisans peuvent varier et ceux qui lancent l'idée peuvent très bien la voir se retourner contre eux. Si les classes dominantes veulent, nous reprenons les mots de tout à l'heure, une «intégration constitutionnelle», ils évoquent l'idée de constitution. Ne faut-il pas aussi tenir compte de la date de la polémique? Oliveira Ramos a suggéré une influence américaine. On peut imaginer que tout ce qui se passe en France à ce moment a aussi agi.

Le travail d'Esteves Pereira donne d'ailleurs à l'œuvre de Ribeiro dos Santos une importance qu'il faut souligner. Car il la considère comme dépassant la pensée individuelle de son auteur. Elle serait en réalité représentative d'un courant qui, à l'intérieur de la commission du Nouveau Code, s'oppose aux défenseurs de la tradition pombaline et présente, nous citons avec un léger sourire, «un projet constitutionnel de la société portugaise».

Finalement donc, nous continuons à croire que la polémique sur le Novo Código est responsable de l'apparition sérieuse d'une théorie politique qui, s'appuyant sur l'histoire, annonce ou prépare le libéralisme. Elle n'est d'ailleurs pas le simple rappel d'une tradition. Nous sommes très frappés par cette citation de Ribeiro dos Santos: «En un siècle de raison et d'humanité, quand les monarques de l'Europe reconnaissent qu'ils ont été créés pour leurs peuples... on ne peut s'attendre à ce que Notre Auguste Souveraine... refuse d'approuver ces projets... et de confirmer les anciens droits et privilèges de son peuple». Le passé est réexaminé à la lumière du présent.

Très curieusement, le chef des «rénovateurs» serait Seabra da Silva, président de la Junte de Réforme, ancien auxiliaire de Pombal mais renvoyé par lui. Or nous le retrouvons dans la deuxième affaire annoncée, celle de la régence, qui s'est déroulée en deux fois, en 1792 et 1799. En 1792, le prince Jean décide, à la demande de ses ministres, d'exercer lui-même le pouvoir. Mais il ne prend pas le titre de Régent. En principe, rien d'extraordinaire. Cependant, il vaut la peine d'en parler parce que l'historien de Rocha Loureiro, Georges Boisvert, rapporte qu'à Viseu, en 1792, on a reproché au Prince de ne pas avoir convoqué les Cortès. Il n'est pas sûr que cela soit justifié. Mais il est vrai que, d'après Luz Soriano, on en fut surpris, au Portugal et ailleurs. Par contre lorsque, en 1799, le Prince devient Régent très officiellement, la contestation est sérieuse. Seabra da Silva, ministre de l'intérieur, est le principal opposant. Les textes qu'il rédige à l'occasion de l'événement mécontentent le Régent, car ils semblent ne pas tenir compte de son nouveau titre (c'est l'interprétation du ministre d'Angleterre). Seabra estimait que seules les Cortès pouvaient l'attribuer. Il fut donc renvoyé et exilé. Protolibéralisme ? Ici aussi, on peut prétendre qu'il n'en est rien. Les querelles à propos de Régence sont fréquentes dans les monarchies absolues. D'autant que l'absolutisme n'est pas le despotisme et admet des lois fondamentales qu'il faut donc interpréter. Nous regrettons d'ailleurs à ce propos de ne pas avoir pu consulter l'ouvrage de Coêlho de Sousa e Sampaio où il est question de ces problèmes. Mais réclamer des Cortès, ce qui ne s'était pas vu depuis un siècle, en pleine période révolutionnaire, cela paraît plein de sous-entendus.

On ne peut aller jusqu'à dire, comme Luz Soriano, qu'en 1799 Seabra da Silva s'était converti aux idées démocratiques. Mais c'est un fait que son comportement lors de la conspiration des fidalgos em 1805 (il aurait suggéré de réunir les Cortès) et plus encore lors de l'invasion de Junot, semble bien confirmer une attitude politique nouvelle.

La période des invasions françaises est certainement décisive dans la pénétration de la théorie. Car on la trouve exprimée aussi bien du côté français que du côté des adversaires de la France.

Ce qui s'est passé du côté des occupants est bien connu. On sait que Seabra da Silva a joué un grand rôle à cette époque, et qu'il passait pour le conseiller occulte de Junot. C'est lui qui a suggéré la convocation de la Junta dos Três Estados, qui débattit d'une constitution portugaise. Or la Junta dos Três Estados est théoriquement l'émanation des Cortès. Seabra n'était pas seul. Nous renvoyons aux quelques pages que Silva Dias a consacrées aux personnages, souvent très distingués, qui constituaient une sorte de milieu libéral, issu en partie de la docencia coimbrã, d'où est sorti le projet d'une constitution semblable à celle du Grand-Duché de Varsovie.

Mieux vaut s'attarder sur les manifestations du constitutionnalisme historique qui se produisirent lors de la lutte contre la France. Deux épisodes importants méritent d'être mis en lumière.

Le premier se passe à Porto en juin 1808. Il s'agit du manifeste, publié par Luz Soriano, qui l'a reproduit du *Campeão Portuguez* de 1817 (Londres). Ses auteurs expliquent au Prince Régent que la Nation portugaise, pour sortir de ses malheurs, désire «recolher os direitos da sua representação». Le texte avait paru douteux, c'est-à-dire fabriqué après la guerre. Mais tous les historiens actuels, comme Silva Dias et Oliveira Ramos (et même anciens: José de Arriaga), croient à son authenticité et reconnaissent son importance. Il y a, à notre avis, plusieurs raisons de l'accepter sans hésitation, à commencer par l'analyse du texte lui-même. On comprend qu'il ait servi à Silva Dias pour mettre en valeur «o avanço das ideias de Cortes». Il n'est pas facile d'en découvrir d'autres signes à cette époque. Dire que les troubles populaires, paysans surtout, en sont un écho, me paraît risqué. Il y a sans doute volonté de changement. Mais on peut y voir une expression de prémiguelisme. Heureusement, une preuve indis-

cutable existe, la publication à Lisbonne du 3 juillet 1809 au 2 août 1810 d'un périodique, le *Correio da Peninsula*, rédigé par Rocha Loureiro et Pato Moniz. Georges Boisvert en a fait une étude minutieuse et a mis en valeur l'importance d'un personnage (Rocha Loureiro), que tous les observateurs, Portugais et étrangers, considéraient entre 1815 et 1820 comme le polémiste le plus subversif de la presse de Londres. Boisvert a largement démontré qu'il s'agit bien du «premier périodique libéral portugais». Quelques propositions essentielles peuvent être tirées de son travail:

- Rocha Loureiro prône une monarchie tempérée, qui se rattache à la tradition nationale portugaise; il évoque les Cortès, admire l'Angleterre;
- en conséquence, il critique très sévèrement la Révolution française ; il la qualifie de phénomène absolument pernicieux, qui illustre où mène la fureur démocratique; il voit en elle une dégénérescence politique dont l'expression finale est le régime de Napoléon;
- enfin, et ici il faut insister un peu plus, il s'intéresse de près à ce qui se passe en Espagne.

Il nous semble que les historiens portugais ont été longtemps réticents à considérer que l'Espagne pouvait avoir eu une influence sur les événements de leur pays. Ce n'est certes pas le cas aujourd'hui (voir ce qu'a écrit Silva Dias, il y a peu). Le *Correio da Peninsula* en est un bon exemple. Son titre est déjà significatif. La date du premier numéro (3 juillet 1809) suit de peu celle de la convocation des Cortès par la Junte de Séville. Le resserrement de la censure en mars 1810 suit un article du 13 janvier intitulé «La Constitution de l'Espagne», qui se réjouit de la proche réunion des Cortès, car elle permettra à l'ancienne liberté de revenir (comment ne pas penser au Portugal?). La décision de la censure en 1810 est claire: interdiction de parler de ce qui se passe en Espagne au point de vue politique; se cantonner dans les événements militaires. Boisvert fait d'ailleurs remarquer que les publications espagnoles qui parlent des Cortès circulent librement au Portugal. On voit que son apport à l'histoire du libéralisme portugais est considérable. Il reste que le libéralisme historique portugais est bien moins important que l'espagnol. La différence que l'on constatait avant la période

révolutionnaire subsiste durant la période napoléonienne. Il est vrai que les conditions politiques durant la guerre péninsulaire n'étaient pas les mêmes dans les deux pays. Au Portugal, l'autorité royale se maintenait toujours par délégation.

Du *Correio da Peninsula*, on passe tout naturellement à la presse portugaise de Londres, qui constitue le dernier épisode idéologique du prélibéralisme portugais. Le sujet est très bien connu et les idées directrices du *Correio Brasiliense*, du *Portuguez.*, du *Campeão portuguez*, ont été maintes fois définies. Par exemple par Silva Pereira dans son étude sur *Estado de Direito e tradicionalismo liberal*, où l'on trouvera de longues citations d'Hippolito da Costa, de Rocha Loureiro et de Liberato Freire de Carvalho. Remarquons toutefois que cette idéologie a sur place un support social, celui des commerçants portugais de Londres, probablement beaucoup plus nombreux depuis 1807. Certains, en 1810, fondèrent un club qui fut mal accueilli par l'ambassadeur et n'eut que 16 adhérents. Dont un futur révolutionnaire brésilien, Domingos José Martins (Pernambouc 1817). Ce détail conduit à se poser la question de l'influence du Brésil sur l'esprit portugais à cette époque. En principe, il y a une certaine hostilité entre les deux côtés de l'Atlantique. Chacun des deux se juge victime du colonialisme de l'autre! Mais il y a Hippolito da Costa qui symbolise assez bien l'avance libérale du Brésil. Peut-être faudrait-il citer aussi le nom de Silvestre Pinheiro Ferreira qui, dans un mémoire adressé au Prince en 1814, propose des réformes afin d'éviter des révolutions populaires au Brésil et au Portugal. On a pu dire qu'elles faisaient penser à la future charte.

L'effet de ces publications sur les esprits portugais a été affirmé à l'époque avec beaucoup d'insistance. Il y a eu de nombreuses interventions des autorités de Lisbonne et de Rio pour demander que des mesures soient prises, au moins pour en empêcher la diffusion (voir les documents publiés par Boisvert). A la veille de la découverte de la conspiration de Gomes Freire (le 24 mai 1817), D. Miguel Pereira Forjaz disait au représentant anglais à Lisbonne: ces publications incendiaires nous gênent; il faut faire quelque chose (Palmeia va agir). Au début de septembre, à Rio, le chef du gouvernement, Bezerra, disait de son côté au ministre anglais: l'effet désastreux des publications de Londres au Portugal et au Brésil est incalculable. Quant au représentant

français à Lisbonne (de Lesseps, un observateur très fin selon Silva Dias), il écrit, aussitôt après la conspiration (31 mai) : «Toute l'instruction politique des négociants portugais et de l'homme placé un peu au-dessus des dernières classes, se puise dans les journaux anglais...» Les idées de ceux-ci sont encore plus répandues depuis qu'il y a des journaux portugais à Londres. Pour lui, le *Correio Brasiliense* est le plus influent. Le *Portuguez* est plus violent, mais moins lu et moins estimé. Ainsi «une révolution s'est opérée dans l'opinion publique des Portugais, surtout de ceux du nouveau monde». Dès le mois d'avril, il avait donné des explications sur ce nouvel état d'esprit. La proclamation de Jean VI comme Roi est mal reçue. On dit que faire la cérémonie en l'absence du souverain est contraire aux lois du pays. D'ailleurs le bruit court (Silva Dias en a parlé) que des Câmaras ont émis des vœux réclamant la convocation des Cortès. Au lendemain de la conspiration, il notait l'existence d'un parti, hostile à Beresford, s'appuyant sur une grande partie de la noblesse, soutenue par «l'assentiment apathique du peuple», et qui paraît désirer «un changement à la Constitution et au régime actuel». Ce parti souhaite le remplacement des Bragance par les Cadaval, comme symbole de la nouvelle monarchie. Une telle solution, la tradition portugaise l'impose, implique une décision des Cortès. L'important n'est pas l'exactitude rigoureuse de cette information, même si l'idée d'une solution Cadaval est bien connue à l'époque. Il est dans la rumeur qui la lie à une réforme constitutionnelle, car cette rumeur prouve que l'on y pensait à l'époque dans certains milieux.

Ainsi avons-nous pu suivre, depuis son apparition, à la fin du 18^e siècle, les progrès d'une conception historique du libéralisme. Elle justifie l'adoption d'une constitution par l'existence d'institutions anciennes que l'absolutisme a fait disparaître. Cette façon de présenter les choses a, au début du 19^e siècle, le gros avantage de réfuter l'accusation déshonorante de Jacobinisme.

* * *

Il convient maintenant d'examiner la deuxième direction annoncée au début de cet exposé. Dans quelle mesure la Révolution française, dans ce qu'elle a de proprement révolutionnaire quant

aux idées et aux méthodes, a-t-elle influencé l'histoire portugaise et contribué à faire naître et à façonner le libéralisme naissant ?

A ses débuts, elle est plutôt bien considérée. De nombreux auteurs ont relevé la sympathie avec laquelle d'éminents portugais, fort bien placés, ont accueilli la fin de l'absolutisme. Parmi eux, des diplomates. En premier lieu le ministre à Paris. Récemment, M.^{me} Dinis Silva rappelait que Rodrigo de Sousa Coutinho, alors à Turin, avait été enthousiasmé par les réformes de l'Assemblée Constituante. Les dépêches des ministres de France et d'Angleterre vont un peu plus loin. On y rencontre des références, rares en vérité, à une agitation populaire. Le 17 septembre, le comte de Chalón (qui se comportera toujours en fidèle du Roi) écrit: «Le Gouvernement vient de faire défendre au gazetier de Lisbonne d'insérer à l'avenir dans ses papiers les articles concernant les affaires de France. Elles ont causé ici une fermentation générale de l'esprit du peuple, au point qu'il y a quelque temps des gens de la populace ont menacé le trésorier de la loterie de lui donner 'une salade à la française'». Or le commentaire du ministre anglais (Walpole) sur la même interdiction est analogue: les nouvelles de France ont produit, dit-on, «des commentaires avisés (shrewd) dans les basses classes du peuple». Et, le 22 décembre, il interprète la décision suspendant pendant 6 ans l'impôt du «maneió» qui pèse sur les travailleurs manuels comme une mesure destinée à éviter des troubles pareils à ceux de France.

A vrai dire, nous sommes en 1789 et, au Portugal comme en France, en période de disette. C'est après la proclamation de la République et la mise en place du «Gouvernement révolutionnaire» que l'on peut seulement à bon droit parler de jacobinisme. La police de Pina Manique a tellement galvaudé le mot jacobin, en l'associant systématiquement à celui de maçon, que l'on doit beaucoup se méfier des sources qui l'emploient. Nul n'ignore que des intellectuels notables, ou des commerçants (comme Ratton), s'ils étaient sans doute libéraux, n'étaient pas des jacobins au sens strict. On peut d'ailleurs employer sans inconvénient à sa place le mot de radical, comme le font des travaux récents, cette tendance politique se caractérisant (en laissant de côté l'arrière-plan philosophique qui est à l'opposé du traditionalisme) par la prédominance du pouvoir législatif, issu d'un corps électoral très

large, et par la volonté de défendre les intérêts du plus grand nombre. Or il y a sûrement au Portugal des radicaux. Silva Dias, le meilleur connaisseur du sujet (depuis Luz Soriano) a écrit: «C'est un fait connu, mais mal étudié, que les progrès du jacobinisme et de la maçonnerie au Portugal, à la fin du 18^e et au début du 19^e siècle. La poussée jacobine est assez notable à Lisbonne, faible à Coimbra, plus faible encore à Porto, et seulement très légère dans le reste du pays». On trouvera dans son grand ouvrage les faits principaux qui servent à illustrer l'idée générale.

Voici, nous semble-t-il, ce qu'il convient d'en retenir:

- le premier cas serait celui de Francisco Coelho da Silva, dénoncé par Pina Manique en janvier 1793, ce qui est précoce; Luz Soriano l'avait appelé: «le premier libéral portugais» ;
- le nom du futur marquis d'Alorna est prononcé dès 1794; avoir des sympathies pour la France à cette date est remarquable ;
- les diplomates des Etats-Unis à Lisbonne sont violemment accusés d'être au service de la Convention et de favoriser sa propagande; l'accusation de Pina Manique est parfaitement justifiée; il y a, dans les archives françaises, des lettres qui ne laissent aucun doute à ce sujet; ainsi, le 18 août 1794, le consul Church écrivait-il: «Je suis très heureux d'être utile à la République française»; «Je vous prie de me considérer dans tous les temps et dans tous les cas comme un homme dévoué à votre cause et à votre pays»;
- en 1797, Pina Manique dénonce un groupe d'intellectuels qui «faisaient Club» (!) sur la Place du Commerce, approuvant la politique française et «le Gouvernement républicain» ;
- la même année, l'affaire Margiochi (Francisco Simões) est particulièrement importante; il fut accusé d'être l'auteur d'une ode à Bonaparte et d'un écrit faisant l'apologie du système démocratique; l'épisode montre bien l'existence, à l'Université de Coimbra, d'un milieu étudiant très avancé; Luz Soriano explique par leur jeune âge la regrettable confusion qu'ils faisaient entre les révolutionnaires et les vrais patriotes.

A ces premiers indices de radicalisme, il est tentant d'ajouter les 3 conspirations qui eurent lieu du début du siècle à 1820. On peut en effet poser par principe que toute conspiration est une action de type révolutionnaire. Les faits ne sont pas faciles à interpréter, au moins pour les deux premières, celles de 1803 et 1805.

L'affaire des «motins do Campo de Ourique» (août 1803) a fait l'objet d'une mise au point récente de Silva Dias. Pour lui, les incidents qui opposent à la police les soldats de Gomes Freire et du marquis d'Alorna ont une signification de politique intérieure. A un «golpe» destiné à renforcer l'absolutisme, correspond un «contra-golpe», qui vise à imposer une politique contraire. L'horizon était «idéologiquement radical», mais «politiquement modéré et socialement nul». On sait que le régent refusa de céder. Ni le représentant anglais (Fitzgerald), ni le Français (Lannes), ne font allusion à une interprétation de ce genre. Tous deux y voient d'abord une «conspiration de fidalgos», dont le but est de se débarrasser de la garde de police, coupable d'avoir rétabli l'ordre à Lisbonne et de s'opposer ainsi à leurs fantaisies nocturnes. Lannes va tout de même plus loin. Il considère qu'il s'agit d'une tentative anglaise pour mettre complètement la main sur le gouvernement, organisée par le duc de Sussex et ses deux amis Gomes Freire et Alorna. Comme le dit Silva Dias, on voit mal ces deux personnages au service de l'Angleterre. L'étrange, tout de même, c'est que, à la fin du mois, le parti anglais subit une grande défaite à Lisbonne. Les deux ministres dont Lannes voulait depuis longtemps le départ (d'Almeida et le comte de Linhares) sont renvoyés. D'Araujo arrive au pouvoir. Le ministre anglais est désolé : ce sont, dit-il, les amis de la France qui dominent. Y a-t-il une relation entre ce fait diplomatique et la politique intérieure? Bien difficile à dire!

Quant à la conspiration des fidalgos, la vraie, celle d'août 1805, il est encore plus difficile de lui trouver un sens politique. L'important est que l'on rencontre ici aussi le marquis d'Alorna. Le ministre anglais, Strangford, présentait «quelque mystérieuse intrigue de grande importance politique». La présence d'Alorna lui en indiquait le sens, vu «son attachement connu aux intérêts français». On se demande si cela concerne aussi le régime politique. Il s'agissait de faire proclamer Carlota Joaquina

régente, en raison de Tétât de santé du Prince Jean. Luz Soriano affirme que Ton comptait sur Tappui du peuple. A T extrême limite, on pourrait imaginer qu'un changement dans la régence impliquait une réunion des Cortès, avec ce que cela représente. C'est une proposition que Seabra da Silva passe pour avoir faite.

Avec la conspiration de Gomes Freire, le terrain est plus solide. Malgré ses apparences souvent soulignées (révolte des militaires contre la place dominante des Anglais dans l'armée), le mouvement de 1817 a un objectif politique incontestable: des Cortès et une Constitution. Ce qui est en cause, c'est son importance. Pour Silva Dias, elle est très faible. La conspiration «est l'œuvre d'un groupuscule de radicaux et d'alliés, sans appui dans le monde civil et sans pénétration à l'échelle nationale dans le monde militaire». Son idéologie (Cortès, critique de la dynastie et de la religion) était peu répandue dans l'opinion. Il admet toutefois que le complot a agi comme un détonateur, dans un pays mal à Taise, choqué par la brutalité de la répression. N'est-ce pas atténuer ainsi beaucoup la première affirmation? En vérité, à la lecture de la correspondance des diplomates français et anglais, on est frappé par la conviction qu'ils ont d'une situation dramatique dans la métropole. Le ministre anglais à Rio rapporte, le 6 septembre 1817, la teneur d'une conversation avec le chef du gouvernement, Bezerra: «La nation portugaise n'est plus ce qu'elle était avant l'invasion française. Les rapports avec les troupes de ce pays, et même avec les troupes anglaises, ont complètement changé les idées du peuple. Les idées révolutionnaires, l'amour du changement... ont remplacé la dévotion et l'affection pour son souverain qui le caractérisait jadis». D'où la peur du Roi d'un retour au Portugal, qui sera entretenue jusqu'en 1821 par des nouvelles alarmistes venues d'Europe, notamment de Paris, où le ministre de Brito s'en fait une spécialité. En décembre 1817, le chargé d'affaires Ward écrivait de Lisbonne: le peuple y est de moins en moins réservé dans l'expression de son sentiment sur l'impossibilité de la durée de cet état de choses, sur la nullité de la Régence; une personne sérieuse qui vient de province a noté en un an un changement considérable. Inutile de vous lire des citations de Lesseps, le représentant français. Elles sont très nombreuses et Silva Dias y a fait allusion. Comment ne pas penser aussi que ce qui se passe au Brésil, à Pernambouc, ait sus-

citée un écho? Une conclusion semble donc s'imposer. La conspiration de Gomes Freire est radicale, révolutionnaire, dans la mesure où elle veut faire d'un complot militaire le «détonateur» d'un mouvement plus général que l'état d'une opinion, inquiète et mécontente (1817 est en outre une année de disette), permet d'espérer. Elle appartient à toute une série de conspirations, fréquentes en Europe latine, selon un modèle né en Italie, celui de la Charbonnerie.

La conspiration de Gomes Freire pose traditionnellement le problème du rôle de la maçonnerie dans le mouvement révolutionnaire. On sait parfaitement ce qu'il en est depuis la grande œuvre de Silva Dias. Après 1815, l'esprit subversif, politique si l'on veut, pénètre vraiment dans les loges réorganisées, Gomes Freire devenant en 1816 grand maître. Mais la maçonnerie ne constitue en aucune manière un parti révolutionnaire. A la rigueur, le complot de 1817 serait un complot de maçons; mais pas de la maçonnerie. Celle-ci favorise cependant les mouvements d'opposition à l'absolutisme. Elle le fait par son esprit: tolérance, recherche critique, goût de la discussion. Elle le fait par son fonctionnement: au sein des loges, tous les maçons ont les mêmes droits et les distinctions sociales n'ont plus cours. Elle le fait enfin, et ceci conduit à Gomes Freire, par son caractère de société fermée, sinon secrète. Car les réunions de frères donnent naissance à des habitudes qui prennent facilement des allures conspiratives. On a noté en Italie qu'il y avait une ressemblance entre la maçonnerie et les sociétés secrètes. Nous citerons ici J. Godechot, résumant des historiens italiens: «La franc-maçonnerie, avec ses grades, ses initiations successives, a été le modèle de toutes les sociétés secrètes qui se sont créées à partir de 1792».

L'existence d'une tendance radicale révolutionnaire serait ainsi démontrée par la conspiration de Gomes Freire. On peut ajouter qu'elle a été définie on ne peut plus clairement par de Lesseps dans sa dépêche du 31 mai 1817. Bien qu'il ne croie pas vraiment à autre chose qu'un complot contre Beresford (à moins que ce ne soit une provocation montée par Beresford lui-même!), il dresse un tableau de l'opposition politique qu'explique le mécontentement profond. «On convient généralement de l'existence de deux partis». Le premier, c'est celui de Cadaval, déjà mentionné. «L'autre a aussi peu d'influence que de force et ne tend

à rien moins qu'organiser le Portugal en République... La possibilité de ce rêve politique n'existe que dans l'esprit exalté de certains juristes, littérateurs, avocats et médecins, dont les idées, prétendues libérales et philosophiques, ont secrètement pris naissance sur les bancs de l'Université de Coimbra et se sont insensiblement transformées en principes. Tels sont les chefs de ce parti, auxquels se réunissent des intrigants et quelques mauvais moines et prêtres». Ils veulent s'affranchir de la tutelle brésilienne et, après avoir proclamé l'indépendance du Portugal, y créer un Etat constitué d'après des bases républicaines, sans invasion ni secours étranger. Ils espèrent simplement que l'Espagne donnera l'exemple de l'insurrection. Pourtant Lesseps n'a pas écarté plus haut l'hypothèse d'un grand «rapprochement hispano-portugais». Il pourrait se produire si un changement dans la forme des deux gouvernements triomphait, changement qu'il qualifie de «bouleversement jacobin». On reconnaît ici la thèse, défendue en 1820 par José Liberato Freire de Carvalho, d'un rapprochement entre la révolution espagnole et la révolution portugaise. Rien de semblable, à vrai dire, dans la correspondance anglaise. Le chargé d'affaires Ward mentionne seulement les Cadaval, qui pourraient constituer un parti «pour améliorer le système», au grand bénéfice de la France, car Lesseps, «homme d'expérience et de talent», est en excellents termes avec eux (29 décembre 1817).

Nous en arrivons maintenant au point final, la révolution de 1820, première occasion d'analyser le contenu réel du libéralisme portugais primitif. Dans quelle mesure y retrouve-t-on la trace du radicalisme préalable que nous croyons percevoir? Il faut reconnaître que l'examen d'un tel sujet constitue à lui seul un travail considérable, entrepris d'ailleurs par Isabel Nobre Vargas. Il suppose en effet, outre l'étude détaillée des événements, celle, combien fastidieuse, des débats des Cortès. Quelques remarques sommaires sont seules possibles ici.

Le point de départ est en apparence un pronunciamiento. Le 24 août a été préparé et exécuté par des militaires, ce qui est déjà en soi remarquable. Mais n'est-il que cela? On sait qu'à l'origine du mouvement de 1820, il y a une société secrète, le Sinédrio, créée en 1818. Elle est peu nombreuse. Or des 12 membres que recrute Manuel Fernandes Thomas, 3 seulement sont des militaires, dont un est médecin et un autre colonel des milices. Le seul

qui compte vraiment est Correia e Sepulveda commandant le 18^e régiment d'infanterie. Il n'est certes pas raisonnable de considérer ce petit groupe comme l'embryon d'un parti révolutionnaire. Leur action politique a été discrète pendant longtemps. Mais elle l'était parce que leur programme (si l'on peut dire) consistait à attendre des circonstances favorables. Ils devaient pour cela commenter dans leurs réunions les événements, notamment espagnols. Conscients d'une situation tendue, ils espéraient profiter d'une explosion politique, définie par eux sous deux formes : un mouvement anarchique ou une révolution. C'est donc bien finalement en vue d'une action révolutionnaire que le Sinédrio a été créé. Cette action se met précisément en route lorsque les événements d'Espagne se produisent, spécialement sous l'effet de ce qui se passe en Galice. Les encouragements du pays voisin sont d'ailleurs bien connus et l'on sait que Manuel Fernandes Thomas repoussa avec indignation une proposition d'union. Le pronunciamento du 24 août est bien le résultat d'un mouvement civil qui imposa son programme politique. Et ce n'est pas sans raison que les ennemis du libéralisme dénonçaient au Portugal l'apparition d'un mouvement révolutionnaire international. On peut le remarquer en passant: Lesseps considère en octobre 1820 que la majorité des membres de la Junte Suprême sont des hommes de talent et de distinction, et que leur sympathie pour la France est absolument certaine.

Il reste à voir comment le libéralisme radical s'est manifesté durant le cours même de la révolution de 1820. Il est commode de distinguer d'une part les idées et d'autre part l'action.

Dans le domaine idéologique, la première chose qui vient à l'esprit est d'examiner la Constitution de 1822. La gauche libérale s'est ralliée plus tard, au moment du septembrisme, à sa mise en application. Joaquim de Carvalho, il y a une cinquantaine d'années, la trouvait républicaine. Elle n'est certainement pas facile à étiqueter. Le préambule lui donne volontairement une signification ambiguë, puisqu'il évoque à la fois les droits de l'homme et les lois fondamentales de la monarchie. Les premiers mots du texte sont: «Dom João, par la grâce de Dieu et par la constitution de la monarchie, roi du royaume uni de Portugal, Brésil et Algar ves». La constitution française de 1791 n'allait pas jusque là.

L'influence directe de la France dans sa rédaction est géné-

râlement considérée comme mineure parce que Ton croit à celle, prépondérante, de la constitution espagnole de 1812, celle-ci étant pourtant jugée proche de la constitution française de 1791. S'engager dans une analyse détaillée est incompatible avec le cadre de cette communication. Quelques observations paraissent suffisantes. On notera par exemple que la Constitution de Cadix contient un article qui ne se trouve pas dans les deux autres, le 13: «L'objet du Gouvernement est le bonheur de la Nation, étant donné que le but de la société politique n'est rien d'autre que le bonheur des individus qui la composent». Voici un article «radical», qui développe l'article 1^{er} de la déclaration des droits de 1793: «le but de la société est le bonheur commun». A l'inverse, l'article 12 espagnol sur la religion catholique, dont la rédaction est à l'antithèse du libéralisme, est repris sous une forme particulièrement atténuée dans l'article 25 portugais. L'invocation espagnole au Dieu tout puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, n'existe pas au Portugal. La déclaration des droits de 1789 a inspiré des articles des 2 constitutions (notamment : «la souveraineté réside essentiellement dans la Nation»). Mais le texte espagnol n'a pas de déclaration préliminaire alors que le portugais en a une. Seulement, c'est une «déclaration des droits et des devoirs individuels des Portugais». Pour un Français, il n'y a pas de doute: son inspiration doit venir de la déclaration qui précède la Constitution de 1795, celle du Directoire. Un spécialiste portugais l'a d'ailleurs remarqué, Marcelo Caetano. L'article 1^{er} est fort intéressant. Le français dit: les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété (par rapport à 1789, on a fait disparaître la résistance à l'oppression). L'article 1^{er} portugais, qui le reprend, a supprimé l'égalité, ce qui n'est pas radical du tout! On voit que les choses sont compliquées. On peut toutefois admettre comme non négligeable le fait d'avoir été chercher un exemple aussi peu enthousiasmant pour l'opinion courante que la Constitution du Directoire. Ceci suppose une culture révolutionnaire française assez étendue!

Pour en finir avec l'examen trop rapide de cet important sujet, on peut dire que la Constitution de 1822 a un caractère avancé, avant toute chose, par l'extension du droit de suffrage qu'elle définit. Dans la mesure où il est théoriquement universel, il rappelle la Constitution de 1793, ce qui n'est pas rien. Mais

l'exclusion des moins de 25 ans rappelle 1791, et celle des domestiques 1791 et 1795. On retrouve enfin 1795 dans l'article qui stipule qu'à l'avenir, pour être électeur, il faudra savoir lire et écrire. De toute façon, du point de vue de l'histoire portugaise, la Constitution de 1822 représente la gauche libérale dans la mesure où elle s'oppose à la Charte de 1826: chambre unique, veto du Roi seulement suspensif, suffrage presque universel. On peut ajouter aussi que si elle n'est certes pas la copie d'un texte français, elle combine de nombreux éléments pris dans les trois constitutions de la période révolutionnaire. Sans doute est-ce pour cette raison qu'elle est plus radicale que la Constitution de Cadix, comme le pense Miriam Pereira.

A travers les discussions des Cortès, la tendance avancée apparaît bien évidemment. L'étude détaillée du «radicalisme vintiste», entreprise par Isabel Nobre Vargues, a déjà mis en valeur le rôle d'un de ses notables représentants, José Maria Soares de Castelo Branco, prêtre et ancien inquisiteur. Ses positions sur la Constitution indiquent une vive défiance de l'exécutif et il se réfère «au très grand publiciste Mably». On peut espérer beaucoup plus d'un travail de ce genre.

L'aile radicale des Cortès était-elle soutenue par une pression populaire? Cela est certain et autorise à parler d'une ressemblance avec le mouvement révolutionnaire français. C'est une manifestation qui a amené, en septembre, le succès de la révolution à Lisbonne et la disparition de la Régence (Lesseps affirme que le ministre et le consul d'Espagne étaient présents). En novembre, c'est un mouvement de rue qui a fait échouer la Martinhada, tentative de militaires et de civils qui voulaient imposer leurs vues sur la convocation de la Constituante. Joël Serrão voit dans cette affaire «la première intervention populaire», liée à une aspiration démocratisante qui aboutira au septembrisme. On rappellera enfin l'anecdote rapportée par Xavier de Araujo à propos de la discussion constitutionnelle. Un de ses collègues lui a dit : «Si nous votons les deux chambres, nous serons précipités du haut des Cortès». Cette fermentation révolutionnaire, «à la française», se constate ailleurs, encore qu'un observateur italien (Pecchio) l'ait trouvée, en 1822, moindre qu'en Espagne. Luís Reis Torgal a ainsi décrit un milieu «radical» à Coimbra en étudiant sa presse. L'essentiel est sans doute l'exis-

tence de sociétés patriotiques dans la période 1820-23. José de Arriaga en avait parlé et Maria Carlos Radich les a étudiées. Malgré les incertitudes qu'il y a sur leur nature sociale et politique, une chose est sûre: elles ont été actives. Elles témoignent donc d'une certaine vitalité démocratique. Cela explique pourquoi elles inquiétaient les modérés, comme Borges Carneiro, qui les dénoncèrent parce qu'elles faisaient pression sur les élus au nom d'intérêts particuliers. En vérité, on leur reprochait d'évoquer la Révolution française. En Espagne, cette peur de faire peur contribua à les calmer.

On est tenté de ranger parmi les signes du libéralisme radical la parution, en 1821, de la première traduction du *Contrat Social*. Est-ce tard? L'édition espagnole, à laquelle fait allusion Jovelanos dans une lettre à Charles IV en 1800, a été imprimée en France. Rousseau était certainement connu au Portugal depuis longtemps, de nombreux travaux sur les lumières au 18^e siècle l'ont montré. Mais quel Rousseau? La thèse récente de Álvaro Manuel Machado sur «les Romantismes» débute par un long passage qui concerne sa réception. Il contient peu de choses sur ses idées politiques et sociales. On ne saurait oublier toutefois les 4 vers de Filinto Elisio, dans lesquels celui-ci invoque le «bon Rousseau», flambeau de vérité, détesté des rois, qui a poussé les peuples à être rois eux-mêmes en brandissant les emblèmes de la liberté. Les vives attaques contre lui de José Agostinho de Macedo à la veille de 1820 sont compréhensibles.

* * *

Tout au long de cet exposé, la différence entre libéralisme historique national, en fait modéré, et libéralisme radical, inspiré de la Révolution française, a été considérée comme un point acquis, la Constitution de 1822 reflétant, en quelque sorte, l'existence de ces deux sources. Il n'est pas mauvais, en conclusion, d'apporter à ce schéma des nuances nécessaires.

La première est que la formule «tradition nationale» cache en réalité un phénomène européen. Invoquer l'Espagne, où il se manifeste avec une vigueur bien plus grande qu'au Portugal, n'est pas suffisant. Il faut rappeler qu'il a un aspect français. Celui-ci remonte à la fin du 17^e siècle (Jurieu 1690); il s'est développé

au 18^e siècle et il est à l'origine de la Révolution française. Car son point de départ n'est rien d'autre que la convocation et la réunion des Cortès, ou plutôt des Etats Généraux. La grande cérémonie du 1^{er} centenaire a été d'ailleurs fixée au 5 mai 1889. Enfin, et surtout, il faut insister sur le fait que le pays type de ce libéralisme est l'Angleterre. Il n'y a pas de constitution anglaise, mais des institutions coutumières. Locke, qui les a justifiées par la raison, reste néanmoins un whig et la révolution de 1688 s'est faite au nom des droits historiques. Burke, un autre whig, défend la Révolution américaine au nom des mêmes droits, valables pour tous les Anglais. S'il attaque la Révolution française en 1790, c'est parce qu'il y voit le résultat d'une volonté abstraite et irréaliste, contraire à la tradition. On peut à bon droit assimiler ce type de libéralisme à un modèle anglais. Il peut ne pas être sincère. Dans certaines circonstances, il devient une façon de sauver la monarchie en l'adaptant. C'est le cas de la Charte française de 1814 ou du projet de charte portugais en 1823. A la limite, Dom Miguel se faisant proclamer Roi par les trois états du royaume en 1828, c'est encore du constitutionalisme historique.

Mais, dans le cas de l'Angleterre, il serait injuste de parler d'hypocrisie. Et dans la mesure où, luttant contre la France napoléonienne, elle a représenté la vraie liberté, l'Angleterre a certainement contribué au progrès des idées nouvelles au Portugal. On sait depuis longtemps que, lors de la convocation des Cortès en Espagne, le Gouvernement anglais a été très favorable, au grand déplaisir de Palmeia qui était alors à Séville. Il y a une lettre du ministre anglais à Rio au comte de Linhares qui demande la convocation des Cortès au Portugal en mai 1810. Lorsque, en novembre 1808, le Gouvernement de Londres envoie un délégué spécial au Portugal, J. C. Villiers, il lui confie la mission de surveiller de près une situation politique qu'il juge mal assurée. Sa correspondance est éclairante. Une seule citation (du 25 septembre 1809) suffira: «une forme totalement neuve de gouvernement doit être reconnue... les principes d'un tel gouvernement ne peuvent s'établir en Espagne et ne pas s'étendre au Portugal».

Les Anglais se sont d'ailleurs fait remarquer en aidant les victimes de la répression. A l'heure d'une grande chasse aux maçons, les officiers anglais organisent en novembre 1809 une procession maçonnique en plein Lisbonne. Ils recueillent les vie-

times de la septembrisada en 1810. Ils tolèrent la presse portugaise de Londres et découragent les tentatives d'action judiciaire de Palmeia contre des journalistes.

Rien d'étonnant donc à ce que le modèle anglais ait duré. La monarchie de la Charte, à la fin du 19^e siècle, s'en inspire dans ses institutions et son fonctionnement. Il faudra l'action des républicains et la révolution de 1910 pour y mettre fin.

Faut-il donc opposer finalement à ce modèle anglais un modèle français, héritier d'une révolution française qui ne serait pas celle de 1789 ? Qui s'en distinguerait donc par des orientations démocratiques et, il faut y insister, nationalistes ? Les signes qui sont perceptibles en 1820-23, que l'on voit ensuite se développer dans le septembrisme et plus tard dans le mouvement républicain, en seraient l'illustration. Il ne nous semble pas que cette double conception du libéralisme portugais, de ses origines et de son destin, fût-elle simpliste (le mot radical vient d'Angleterre et Bentham a eu des contacts avec les libéraux portugais de 1820), soit invraisemblable et finalement inattendue.